

Brive le 5 novembre 2025

*Destinataires : In fine*

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 septembre 2025, le Comité Syndical du Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive (SEBB) a arrêté le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Corrèze.

Conformément aux articles L.132-7 et L.143-20 du code de l'urbanisme, le document complet a été transmis par envoi postal pour avis aux personnes publiques associées, aux communes et groupements de communes ainsi qu'au comité de massif et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Pour compléter cet envoi postal, vous trouverez le document complet ici pour avis : <https://www.scotsudcorreze.fr/revision-generale-du-scot/>. Pour rappel, vous disposez de trois mois pour rendre votre avis.

Pour les communes et EPCI, une copie de la délibération d'arrêt doit être affichée au sein de votre siège pendant un mois. Je vous remercie par avance de bien vouloir nous faire parvenir à l'issue de cette période un certificat d'affichage.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Christian PRADAYROL

